

**DATES D'INSCRIPTION**

- Ouverture :
21 novembre 2016
- Clôture : 30 juin 2017

FORMATION

- du 4 septembre 2017
au 6 juillet 2018

**DROITS D'INSCRIPTION
À LA FORMATION**

- 185 € (fixé chaque
année par le Ministère)

FRAIS DE DOSSIER

- 105 €

**CONTRIBUTION
AUX FRAIS PÉDAGO-
GIQUES**

- 3 355 €
(possibilité de paiement
en 10 mensualités)

**COÛT DE LA
FORMATION AFGSU**

- 250 €

FINANCEMENTS

Renseignements sur :
www.rhone-alpes.fr

Soins infirmiers

FORMATION AU DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER

POUR LES PERSONNES TITULAIRES D'UN DIPLÔME DE DOCTEUR EN MÉDECINE OU D'UN DIPLÔME, CERTIFICAT OU AUTRE TITRE PERMETTANT L'EXERCICE DE LA MÉDECINE DANS LEUR PAYS D'ORIGINE

POUR LES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE AYANT VALIDÉ LA 2^E ANNÉE DE LA 2^E PARTIE DU 2^E CYCLE DES ÉTUDES MÉDICALES EN FRANCE

DU 4 SEPTEMBRE 2017 AU 6 JUILLET 2018

Définition du métier d'infirmier

Évaluer l'état de santé d'une personne et analyser les situations de soins ; concevoir et définir des projets de soins personnalisés ; planifier des soins, les prodiguer et les évaluer ; mettre en œuvre des traitements.

Les infirmiers dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé, ils contribuent à l'éducation, à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie. Les infirmiers interviennent dans le cadre d'une équipe pluri professionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration.

La réglementation en référence à l'arrêté du 31 juillet 2009

Article 34

Sont autorisés à se présenter au jury du diplôme d'État d'Infirmier prévu à l'article 62, dans l'institut de formation en soins infirmiers de leur choix, les médecins remplissant les conditions suivantes :

- 1° Être titulaire d'un diplôme d'Etat de docteur en médecine ou d'un diplôme, certificat ou autre titre permettant l'exercice de la médecine dans leur pays d'origine ;
- 2° Avoir réalisé et validé les unités d'enseignement UE 3.1.S1 et UE 3.1. S2 « Raisonement et démarche clinique infirmière » ;
- 3° Avoir réalisé un stage à temps complet de soins infirmiers d'une durée de 10 semaines permettant la validation des compétences 1, 2, 4 et 9 définies à l'annexe II de l'Arrêté du 31 juillet 2009 modifié ;
- 4° Avoir réalisé et validé un travail écrit et personnel de 15 à 20 pages, soit 50 000 signes environ, centré sur une problématique propre à la profession d'infirmier.

Les modalités d'organisation des unités d'enseignement et du stage sont fixées par le directeur de l'Institut de formation en soins infirmiers choisi par le candidat, après avis du Conseil Pédagogique.

Article 35

Sont autorisés à se présenter au jury du diplôme d'État d'Infirmier prévu à l'article 62, dans l'institut de formation en soins infirmiers de leur choix, les étudiants en médecine remplissant les conditions suivantes :

- 1° Avoir validé la 2^e année de la 2^e partie du 2^e cycle d'études médicales ;
- 2° Avoir réalisé et validé les unités d'enseignements UE 3.1.S1 et UE 3.1. S2 « Raisonement et démarche clinique infirmière » ;
- 3° Avoir réalisé deux stages à temps complet de soins infirmiers d'une durée totale de 15 semaines permettant la validation des compétences 1, 2, 4 et 9 définies à l'annexe II de l'Arrêté du 31 juillet 2009 modifié ;
- 4° Avoir réalisé et validé un travail écrit et personnel de 15 à 20 pages, soit 50 000 signes environ, centré sur une problématique propre à la profession d'infirmier.

Les modalités des stages sont fixées par le directeur de l'Institut de formation en soins infirmiers choisi par le candidat après avis du Conseil Pédagogique.

Les objectifs de la formation

- Obtenir le DEI et le Grade Licence
- Construire son identité professionnelle par paliers successifs pour acquérir des compétences :
 - Comprendre : l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations,
 - Agir : l'étudiant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action,
 - Transférer : l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transférer ses acquis dans des situations nouvelles.
- Développer de manière équivalente le comprendre et l'agir à partir des apports, la recherche et la réflexivité, afin de gérer des situations différentes de soins complexes.
- Acquérir la démarche clinique et le projet des soins. Cette acquisition ne pourra se concrétiser qu'à travers leur réalisation, leur présentation et argumentation à chaque stage.

Vous atteindrez ces objectifs par :

- une compréhension de l'évolution de la profession infirmière en la restituant dans le contexte de santé actuel,
- une mise à niveau portant sur des actes techniques,
- une actualisation des connaissances sur les pathologies à travers leur prise en charge infirmière,
- un suivi pédagogique personnalisé,
- une réflexion sur les pratiques.

La mise en œuvre à l'IFSI

Afin de permettre l'acquisition des compétences pour être présenté aux épreuves du DE, l'institut propose sur 2 semestres :

- Une formation théorique de 145h dont 21h de FGSU (Formation Gestes et Soins d'Urgence). **L'attestation est obligatoire pour être présentée au DEI.**
- 350h de stage réparties sur 2 stages.
- Un suivi pédagogique de 10h et 10h d'accompagnement à l'élaboration du travail écrit.

La philosophie de la formation

Elle s'appuie sur les valeurs de la Croix-Rouge française que sont la générosité, la solidarité, l'écoute et l'attention, et sont complétées par des valeurs professionnelles partagées par l'ensemble de l'équipe : accueil, respect, rigueur, tolérance, écoute, échange.

La formation doit apporter à chacun la connaissance nécessaire, favoriser la réflexion, et les échanges indispensables à la construction d'une identité professionnelle.

Principes pédagogiques

Ils sont centrés sur :

- Une pédagogie de la réussite.
- Un développement de l'autonomie de l'étudiant et de la responsabilisation dans la formation.
- Une pédagogie socioconstructiviste : avec l'idée que le savoir se construit en interaction avec les autres, l'environnement et soi-même.
- Une complémentarité des lieux de formation : la collaboration avec les lieux de stage dans le cadre d'un apprentissage par alternance.
- Une valorisation de l'apprentissage clinique.
- L'expérimentation d'analyses de la pratique professionnelle.

Dates de formation : 4 septembre 2017 au 6 juillet 2018, session DEI juillet 2018

Dates	Semestres	Contenus	Nombre d'heures		Validation obligatoire
Du 4/09/17 au 2/02/18	S1	UE 3.1S1 Raisonnement et démarche clinique infirmière <i>Compétence 1</i>	15h CM	25h TD	Validation
Du 13/11/17 au 15/12/17	Stage de 5 semaines : 175h				C1, 2, 4, 9
Du 5/02/18 au 06/07/18	S2	UE 3.1S2 Raisonnement et démarche clinique <i>Compétence 1</i>	5h CM	25h TD	Validation
		UE 3.2S2 Projet de soins infirmiers <i>Compétence 2</i>	5h CM	15h TD	
		UE 4.3S2 Soins d'urgence <i>Compétence 4</i>	6h CM	15h TD	AFGSU
	S4	UE 4.4S4 Thérapeutique et contributions au diagnostic médical <i>Compétence 4</i>		34h TD	CULM
Du 12/03/18 au 13/04/18	Stage de 5 semaines : 175h				C1, 2, 4, 9
Accompagnement à l'élaboration du travail écrit : 10h + suivi pédagogique : 10h					Validation
Présentation au jury DEI session de juillet 2018					
Éventuel stage de rattrapage si C1, C2, C4, C9 non validées sur les stages précédents					C1,2,4,9
Légende :					
S : Semestre		Compétence 1 : Évaluer une situation et établir un diagnostic dans le domaine infirmier			
UE : Unité d'enseignement		Compétence 2 : Concevoir et établir un projet de soins infirmier			
CM : Cours magistraux		Compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique			
TD : Travaux dirigés		Compétence 9 : Organiser et coordonner les interventions soignantes			
CULM : Contrôle ultime au Lit du Malade					
AFGSU : Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence					

Constitution du dossier d'inscription

→ Pré-requis

- Maîtrise du français écrit et parlé.
- Situation administrative en règle.
- Expérience d'emploi dans le secteur paramédical **très fortement conseillée.**

→ Deux épreuves (épreuve sur table et un entretien) permettant la priorisation des dossiers sera organisée à l'institut sur convocation

- Fiche d'inscription dûment remplie et complétée par les pièces demandées.

Nous vous précisons, dès à présent, que **votre admission à l'institut ne sera définitive que si vous avez le certificat d'aptitude physique et psychologique à suivre la formation et si vos vaccinations sont conformes à la réglementation : attention pour être affecté en stage, vous devez être effectivement immunisé contre l'Hépatite B.**

Une seule injection ne suffit pas !